

## Compte-rendu du CHSCT du SCL des 9 et 10 mars 2022

**Solidaires CCRF & SCL** était représenté pour ce CHSCT en visioconférence par Ingrid Marchal et Cédric Delattre.

A cette réunion participaient côté administration : M. Picart, chef du SCL ; Mme De Bellis, responsable du pôle RH ; M Cronopol, ISST ; Mme De Lescure, médecin du travail ; la RDSSE ; secrétaire du CHSCT ; les représentant·es du personnel en CHSCT et les RSSE des laboratoires.

### 1 - Approbation du procès-verbal de la séance des 2 et 7 décembre 2021

Le PV a été approuvé à l'unanimité avec les modifications demandées en séance.

### 2 - Examen du tableau des suites données au CHSCT de décembre 2021

Le tableau des suites a été exploité avec des informations sur les actions menées depuis le dernier CHSCT. Notamment sur :

#### \* Point 5 - Examen registre SST

- Exposition aux phtalates : rappel a été fait auprès des RE de mentionner la complétude de la fiche d'exposition de l'agent lors de ce type d'incident ;
- Contrat de la société de nettoyage au laboratoire de la Réunion : après vérification, la société ne doit pas nettoyer les paillasses, ce qui leur a été rappelé. L'horaire d'intervention de celle-ci (matinée) ne pose pas de problème aux agents du laboratoire.
- Etude sur la possibilité de modifier les lignes de gaz au laboratoire de Montpellier : M. Cronopol a proposé de prendre contact avec les antennes immobilières locales ou Mme Gallois de l'Antenne immobilière de Lyon, compétente en la matière et il fera le lien ensuite avec la direction du laboratoire.
- Problème de TMS à la réception des échantillons du L34 : une visite du médecin du travail est prévue mi-avril pour sensibiliser les agent·es aux gestes et postures, mais aussi pour évaluer le risque bruit et étudier l'agencement de la salle de réception des échantillons.
- Vitre de sorbonne tombée au L35 : toutes les sorbonnes ont été sécurisées. Par ailleurs, ce sujet est traité par le processus PRESERVER pour les autres laboratoires de même génération et cela sera vu lors du prochain CHSCT.
- Légionellose présente dans les douches du 1<sup>er</sup> étage au L35 : le système de chauffage de l'eau a été réparé. Reste à vérifier de l'absence de légionelles par Bureau Veritas
- Exposition au benzène lors des VLEP : la fiche a été clôturée dans Odyssee par accident le 14 décembre 2021 alors que non close en CHSCT. **Solidaires** s'est enquit de la santé de l'agent. Il va bien et il a bien été reçu par le MT. Il a réalisé les bilans sanguins qui n'ont montré aucune anomalie. La fiche va être rouverte, si cela est possible, ou une nouvelle fiche sera créée avec référence à celle-ci. Elle sera clôturée à la date de ce CHSCT et examinée dans les suites du prochain CHSCT.

\* **Point 8 - Dispositif de sécurisation des manipulations avec seringues** : le processus PRESERVER a recensé les domaines pour lesquels les seringues Luer Lock sont ou devraient être utilisées. Un tableau regroupant les prix UGAP et hors marché UGAP a été présenté. L'objectif est que chaque laboratoire dispose d'un stock de seringues Luer Lock pour les manipulations dangereuses même si ces seringues sont un peu plus chères que les seringues classiques et de regrouper les commandes si cela s'avère avantageux.

\* **Point 9 - Examen des documents du processus Préserver** : PRE.PRO.27 .v3 Gestion des déchets : la réglementation est en cours d'évolution. Cependant, la nouvelle version v4 devrait voir le jour avant septembre 2022 pour prendre en compte la gestion des déchets des micros vinifications (ordure ménagère ou végétaux?).

\* **Point 10 - Etude technique sur les gants contre le risque chimique** : **Solidaires** avait fait part lors du dernier CHSCT de la qualité médiocre des gants reçus dans certains laboratoires. L'UD a fait ou va refaire un rappel à destination des GEXP et RE lors des prochains CODIR de porter attention à la qualité des gants.

### 3 – Examen des registres SST

- **2021-22** : Problème de légionellose (cf. infra) -> **fiche non clôturée**
- **2021-24** : Exposition au benzène (cf. infra) -> **fiche clôturée ce jour**
- **2021-23** : Accident de trajet : foulure à la cheville, l'agent va mieux et une déclaration d'accident de travail a été faite-> **fiche clôturée**
- **2021-25** : Panne du monte-charge réparé très rapidement -> **fiche clôturée**
- **2021-26** : Intrusion d'une personne extérieure due à la porte d'entrée mal refermée. La fermeture de la porte a été réglée. **Solidaires** a demandé des précisions sur l'intrusion (pourquoi, ...). Ce n'était pas un acte de malveillance mais un besoin naturel -> **fiche clôturée**
- **2021-27** : Malaise d'une stagiaire : les agents ont bien pris en charge la personne qui allait mieux, l'incident ne s'est pas reproduit par la suite -> **fiche clôturée**
- **2021-28** : Projection de cocaïne dans les yeux. L'agent a rincé rapidement ses yeux et n'a pas eu de séquelle. Rappel lui a été fait sur le port des EPI -> **fiche clôturée**
- **2021-29** : Doigt coincé entre chariot et paillasse. L'agent ne souffre pas de fracture et une déclaration d'accident de travail a été faite. A noter que l'agent doit fournir une attestation de son médecin traitant pour confirmer l'absence de séquelle ce qui est visiblement le cas -> **fiche clôturée**
- **2022-1** : Projection de solution calibrante dans l'œil. L'agent portait ses EPI mais n'avait plus l'embout adapté à la seringue qui dirige le jet d'où l'incident. **Solidaires** a une nouvelle fois fait remarquer l'absence d'information sur la santé de l'agent. Rappel sera fait au prochain CODIR de rajouter systématiquement dans les fiches SST les mentions sur la santé des agents -> **fiche clôturée**
- **2022-2** : Accident grave à Marseille -> **fiche clôturée avec suivi**
- **2022-3** : Arc électrique lors d'une intervention sur l'armoire électrique B. **Solidaires** s'est interrogé sur la situation : est-ce normal d'intervenir sur une armoire électrique sans couper le courant pour éviter d'arrêter les appareils ? Cette situation aurait pu être plus dramatique. Fort heureusement les intervenants portaient leur EPI. De l'avis de l'ISST, et vu qu'il s'agissait d'un professionnel, cela peut se faire en prenant les précautions d'usage -> **fiche clôturée avec suivi**

### 4 – Actualités Covid 19

A la date de ce CHSCT, le message du Secrétariat Général du 4 mars concernait la fin du télétravail exceptionnel et le retour du télétravail « de droit » à partir du 7 mars, le retour des moments de convivialités dans le respect des gestes barrière, l'absence de port du masque à l'extérieur ou dans les lieux soumis au passe sanitaire et la gestion des cas contact.

**Solidaires** a fait part du souhait des agent·es pour le retour à des règles plus souples et l'abandon du port du masque (notamment suite à l'annonce du gouvernement pour le 14/03) sans réponse claire de l'administration à part « on attendra les informations du SG ».

A noter la forte augmentation du nombre de collègues testés positifs depuis janvier 2022 (**et ça continue...**). Toutefois le SCL compte, depuis le début de la pandémie, moins de 100 agent·es ce qui fait du SCL un « bon élève » au sein du Ministère.

Il a été discuté de la révision éventuelle ou même de l'abrogation des PPS à la lumière de ces nouvelles mesures.

Finalement le lendemain soir, le 11 mars, l'UD a publié un point d'information Covid sur Intralab présentant les mesures d'allègement à la suite du dernier message du SG : levée de l'obligation du port du masque et des règles de distanciation notamment pendant les moments de restauration.

## 5 – Note d'orientation ministérielle santé, sécurité et condition de travail 2022

La note d'orientation ministérielle SSCT a été présentée aux membres du CHSCT. Ce document a été discuté en CHSCT Ministériel avec les OS.

Les orientations pour 2022 sont les suivantes :

- ⇒ Prévenir les risques liés aux nouveaux modes de travail dont le télétravail ;
- ⇒ Anticiper et prévenir les risques liés aux projets de réorganisations ;
- ⇒ Rester vigilant dans le contexte sanitaire (respecter le secret médical) ;
- ⇒ Prévenir les risques de désinsertion professionnelle et accompagner le retour à l'emploi (longue maladie ou personne vulnérable) ;
- ⇒ Consolider et ancrer la culture de prévention dans le quotidien de travail et utiliser les crédits CHSCT pour contribuer à la culture de prévention.

Selon la direction du SCL, il est indispensable que le télétravail soit abordé sous l'angle de l'organisation. C'est dans cette optique que s'est déroulée la formation « Manager à distance » dispensée aux responsables du SCL.

## 6 – Bilan 2021

### ➤ Des contrôles et opérations périodiques obligatoires

Les PRE.FOR.8 des laboratoires ont été examinés en séance.

Peu de contrôles n'ont pas été réalisés, souvent liés à des problèmes de disponibilité des entreprises ou à la crise COVID...

Le CHSCT remercie les RSSE pour la bonne tenue et le suivi des formulaires.

### ➤ Des exercices d'évacuation

Tous les laboratoires ont effectué les exercices d'évacuation obligatoires sans trop de problème.

Au L13, suite à 2 déclenchements d'alarme venant de la même salle et pointant une sorbonne, **Solidaires** a demandé si cette sorbonne fonctionnait bien, ce qui est le cas.

Au L33, il a été recommandé de rédiger une prescription technique relative à l'utilisation du SSI pour les nouveaux agents. Effectivement, la réalisation des tuilages étant toujours compliqué dans l'administration, les connaissances partent avec les agent·es. Le L34 a fait le même genre de remarque, **Solidaires** a donc demandé de faire un tour de table des laboratoires afin de savoir si une prescription ou une simple note d'utilisation suffisamment claire était disponible partout. C'est plus ou moins le cas, le point reste toutefois à vérifier.

Au L59, il a été demandé de ne pas oublier de couper la vanne de gaz en sortant. M. Cronopol est intervenu sur ce point en précisant que ce n'est pas réglementairement obligatoire de couper la vanne de gaz. A Lille, la vanne se situe à côté de la sortie et tout le monde passe devant en

sortant, donc la possibilité y est offerte plus facilement. Ceci dit aucun reproche ne peut donc être formulé.

Au L69, il faudra prévoir un essai d'évacuation pour le D22 afin de vérifier que la sirène est bien audible lors de certaines manipulations nécessitant le port d'un casque.

#### ➤ **De la surveillance médicale**

Beaucoup de visites médicales obligatoires non pas été réalisées pour cause du Covid dans la majorité des laboratoires. **Solidaires** a demandé à ce que les collègues de ces laboratoires soient prioritairement pris·es en compte pour la prochaine campagne, certain·es n'ont pas eu de visite depuis 2019...

Le CHSCT a décidé de se passer de la ligne indiquant [« incident » de santé]. En effet cette ligne pose toujours la même question à chaque CHSCT et n'a jamais de réponse...

La RSSE du L971 a souhaité faire remonter les soucis relationnels rencontrés avec le MT qui, de surcroît, refuse de donner des ordonnances pour les analyses de sang. L'UD se propose d'informer une nouvelle fois le médecin coordonnateur national, le Dr Lemaître-Prieto.

*Espérons que cette démarche aboutisse enfin !*

#### ➤ **Des formations hygiène et sécurité**

Les taux de formations est en hausse par rapport à 2020, année de la crise. L'effort de formation est moins marqué pour les catégories C en termes de pourcentage.

**Solidaires** a fait remarquer que le pourcentage ne signifie pas tout puisque par rapport au B et A les agent·es de catégories C ne sont pas nombreux... Des formations supplémentaires sur les risques chimiques leur seront proposées.

#### ➤ **Des accidents de service/Maladie professionnelle**

Le bilan nous a été présenté sans remarque particulière. Il a été demandé d'intégrer les numéros des registres SST correspondant dans le tableau.

Une demande de reconnaissance de maladie professionnelle datant de 2020 est encore en cours de traitement.

#### ➤ **Des crédits CHSCT**

Le SG est toujours surpris du montant que le SCL investit dans le CHS comparé au crédit CHSM. En effet, les crédits ministériels sont une dotation d'un montant fixe par agent·e, égalitaire dans toutes les administrations (123 € par agent). Elle ne tient pas compte du type d'administration... comme par exemple les laboratoires et tous leurs contrôles obligatoires (VLEP,...).

Pour information pour l'année 2021, les dépenses sont :

- CHSM (ministériel) = 42.381,37 €
- CHS (budget SCL) = 195.670,57 €

*Les chiffres parlent d'eux même...*

**Nos fédérations ministérielles se devront de porter cette question en CHSCTM, on ne peut pas parler d'égalité quand les obligations ne sont pas les mêmes...**

## **7 - Bilan des PAP 2021**

Les PAP 2021 ont été bien suivis dans l'ensemble avec un bon taux de réalisation, surtout si on tient compte des actions en cours de réalisation ou réalisées en ce début d'année.

## **8 - Point sur le contrôle quinquennal des sorbonnes par le Bureau Véritas**

La situation s'est améliorée suite à une réunion de cadrage constructive entre agent·es du SCL



Solidaires Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes  
et Service Commun des Laboratoires  
93 bis rue de Montreuil 75011 Paris – 01.43.56.13.30- 06.66.28.91.92  
[solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr) – [www.solidaires-ccrf-scl](http://www.solidaires-ccrf-scl)

et le Bureau Véritas. Il en ressort un bon taux de conformité en général. Pour les sorbonnes sorties non conformes, une décision sera prise sur leur devenir (réparation, déclassement en hotte ou en paillasse) Beaucoup des sorbonnes encombrées sont souvent déclassées en hotte.

## 9 - Point Seirich

Une nouvelle version du logiciel SEIRICH est disponible, mais elle contient un bug signalé à l'INRS sur l'export des données. Cette version n'est donc pas déployée pour le moment mais le sera plus tard...

Le bilan présenté montre que le risques rouge « inhalation » a baissé au profit d'une augmentation du vert. Ceci s'explique par une bonne prise en compte des mesures de prévention et par la démarche de substitution des produits dangereux.

Pour le risque « cutané/oculaire », il y a beaucoup de risque rouge, mais généralement pondérés en orange voire en vert si on indique le port des EPI.

Le chantier se poursuivra avec la vérification et la correction portant sur la non-indication des EPI (non effectué dans SEIRICH ou non porté lors de la manipulation du produit en question). De plus, les risques rouge/orange seront examinés en profondeur pour en réduire le nombre et avoir un maximum de risque vert, démontrant ainsi que les risques pour les agent-es du SCL sont maîtrisés.

## 10 – Activité du processus Préserver 2021 et perspective 2022

Le bilan toujours très fructueux de l'activité du Processus a été présenté. Pour 2022, outre les activités permanentes du processus (mise à jour des DUERP/DUERE et PAP/PAE, SEIRICH, substitution des produits dangereux, VLEP, revue des documents du processus et la veille réglementaire), de nouveau chantier sont prévus : Rationalisation des extincteurs et des sorbonnes/boas ; diagnostic ATEX (explosion) ; fiches réflexes et une nouveauté 2021, le chantier BEGES pour « Bilan d'Emissions des Gaz à Effet de Serre ».

Il sera suivi dans le cadre d'un nouveau marché ministériel, dont bénéficiera le SCL. Il consiste en l'établissement d'un diagnostic par un prestataire avec une collecte des données sans visite de site.

## 11 – Examen des documents du processus Préserver

6 documents ont subi des modifications mineures ne nécessitant pas l'avis du CHS :

- PRE.PRO.3 v.4 Médecine de prévention.
- PRE.FOR.9 v.2 Convocation à une visite médicale.
- PRE.FOR.10 v.2 Fiche de liaison avec le médecin de prévention.
- PRE.FOR.11 v.2 Fiche de signalement d'un incident de santé au médecin de prévention.
- PRE.PRO.7 v.3 Contrôle atmosphérique d'exposition aux produits chimiques.
- PRE.FOR.7 v.3 Plan de prévention (coactivité).

4 autres documents ont été vus et approuvés après quelques modifications/corrections apportées en séance :

- PRE.PRO.4 v.5 Les règles de bonne conduite en matière de santé, sécurité et environnement dans les lieux de travail au SCL.
- PRE.PRO.17 v.4 Liste des affichages obligatoires.
- PRE.PRO.29 v.2 Prévention en matière d'incendie.
- PRE.PRO.X22457 v.1 Prévention du risque chimique.

## 12 – Suivi du plan d'actions adopté par le CHSCT sur l'évènement grave de Marseille

Les actions immédiates du plan d'action ont été réalisées avec notamment la mise à disposition pour les agent-es du médecin du travail et de l'assistante sociale. Les coordonnées du psychologue du travail leur ont été fournies.

### 13 - Point sur l'intervention d'ABITUS au laboratoire de Lyon

L'intervention a pris plus de temps que prévu en raison de la crise sanitaire et elle est donc prolongée. Les groupe de travail sur les thèmes retenus (positionnement des RDOS, RUS ; habilitation...) devraient être lancés courant mars.

**solidaires** a demandé si la situation s'amélioré quand même depuis le début. La réponse de l'administration est restée sur la réserve en précisant qu'il fallait du temps...

### 14 - Point sur le déménagement du laboratoire des Antilles

La validation des plans soumis a été réalisée et l'étape de l'avant-projet va pouvoir démarrer. Il y a du retard pris à chaque étape du aux différents intervenant et à la distance... L'échéance de mi-2022 ne sera pas tenue selon le chef du SCL, nous passons plutôt à fin 2022 !

Le bâtiment actuel est toujours sous surveillance et le contrat pour le suivi des fissures va être renouvelé.

### 15 - Questions et informations diverses

#### Information sur la mission du CGE

Les deux auditeurs étaient à Lyon cette semaine au laboratoire le matin et à la DR Douane l'après-midi.

Ils sont aussi revenus 2 fois à l'UD depuis le début de l'année, principalement au sujet de la CAES. Ils prévoient de revenir mais sans avoir donné de date pour le moment. Etant presque mi-mars, l'échéance de fin mars pour le rendu de rapport semble difficilement tenable.

L'UD nous a répété qu'ils seront particulièrement attentifs aux impacts de la restructuration...

#### Information du CHSCT sur des signalements de violence ou harcèlement au travail

Thierry Picart a rapporté que l'UD avait reçu des nouvelles fiches de signalement. Il n'y a pas encore de point sur ces fiches pour le CHSCT, mais il s'agit d'une première information.

Les membres du CHSCT ayant été contactés pour l'une de ces fiches, nous avons demandé si une réponse pouvait être apportée quant à la prise en charge de la fiche.

Il nous a été expliqué que la direction n'est pas seulement l'UD, c'est aussi la relation avec les RE. Une telle fiche, lorsqu'elle est ouverte, est obligatoirement prise en charge, et cette prise en charge commence par un entretien au niveau du laboratoire. Le sujet est ensuite remonté à l'UD et une réflexion y est apportée dans les délais administratifs et surtout selon l'urgence de la fiche.

Il se conçoit que toutes les fiches n'ont pas forcément les mêmes degrés d'urgences, mais qu'aucune n'est minorée pour autant. Donc la réponse de la prise en charge d'une fiche ne vient pas forcément de l'UD, mais plutôt de la direction du laboratoire. La suite peut prendre plus ou moins de temps.

En l'absence d'autres questions, le CHSCT a été clôturé sur cette réponse.

#### Vos élus SOLIDAIRES en CHSCT

Cédric Delattre : [cedric.delattre@scl.finances.gouv.fr](mailto:cedric.delattre@scl.finances.gouv.fr)  
Ingrid Marchal : [ingrid.marchal@scl.finances.gouv.fr](mailto:ingrid.marchal@scl.finances.gouv.fr)  
Christine Roux : [christine.roux@scl.finances.gouv.fr](mailto:christine.roux@scl.finances.gouv.fr)  
Gwendoline Lutz : [gwendoline.lutz@scl.finances.gouv.fr](mailto:gwendoline.lutz@scl.finances.gouv.fr)



Solidaires Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes  
et Service Commun des Laboratoires  
93 bis rue de Montreuil 75011 Paris – 01.43.56.13.30- 06.66.28.91.92  
[solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr) – [www.solidaires-ccrf-scl](http://www.solidaires-ccrf-scl)